

PV81 SP18

PV de la Commission Sportive
du 27 octobre 2026

Président : M. Didier SCHMINKE

Présents : Messieurs Jean Michel BATRÉAU, Christian BÉNARD, et Michel PASSAROTTO

Assiste : Mme Stéphanie FOREY (secrétaire administrative)

Début de la réunion : 16h30

1. Changements de dates, horaires, terrains

Rappel concernant les modifications de rencontres :

Les rencontres doivent être disputées aux jours, horaires et lieux fixés conformément aux règlements en vigueur.

*En cours de saison, toute demande de modification concernant la date, l'horaire ou le terrain doit être effectuée via le module prévu à cet effet dans Footclubs, **au minimum 5 jours avant la rencontre, soit avant le mardi à 9h00 (jeudi 12h00 pour les catégories Jeunes).***

Passé ce délai, toute demande de modification devra obligatoirement être adressée au Secrétariat du District, depuis l'adresse officielle du club, et être accompagnée de l'accord du club adverse.

À titre exceptionnel, une demande pourra être étudiée sans l'accord du club adverse uniquement en cas de force majeure dûment justifiée.

Attention : une demande de modification ne vaut pas homologation.

Tant que le District n'a pas officiellement validé la modification, la rencontre reste programmée à la date, à l'horaire et sur le terrain initialement fixé.

Par conséquent, tout match disputé à une autre date, à un autre horaire ou sur un autre terrain sans avoir été préalablement homologué par le District est susceptible de faire l'objet d'une non-homologation du résultat. La Commission compétente sera alors chargée de statuer sur les suites à donner.

*Enfin, **toute demande de report doit impérativement être motivée et justifiée.** À défaut de justification valable, la demande pourra être déclarée non recevable.*

Les catégories U13 Access R2 et U15 Access R2 ne sont pas autorisées à reporter leurs rencontres, sauf lorsque le report est fixé au mercredi suivant la date initialement prévue.

Match n° 79337225 du 14.11.2026 AJ Auxerre 1 – Stade Auxerrois 3 U13 Access D2 Gp E

La commission,

- Prend note de la demande du club de l'AJ Auxerre, via footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 novembre 2026 à 10h00 sur le terrain synthétique de l'Arbre Sec.

Monsieur Michel PASSAROTTO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match n° 79342086 du 14.11.2026 ECN/Avallon 1 – Coulanges/Courson/Andryes 1 U15 Access D2 Gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club de Coulanges, via footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 novembre 2026 à 11h00 sur le terrain de Coulanges.

Match 80656964 du 07.11.2026 Ravières 1 – Coulanges/Courson/Andryes 1 Coupe Challenger U15

La commission,

- Prend note de la demande du club de Coulanges, par courriel, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 novembre 2026 à 12h15 sur le terrain de Ravières.

Match 55753235 du 31.10.2026 Stade Auxerrois 2 – Joigny 1 U18 D1

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 31 octobre 2026 à 14h00 sur le terrain synthétique de l'Arbre Sec.

Match 55753075 du 07.11.2026 Ent. Florentinoise 1 – Toucy 1 U18 D1

La commission,

- Prend note de la demande du club de Toucy, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 7 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de St Florentin.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 55753067 du 11.11.2026 Ent. Florentinoise 1 – Avallon 1 U18 D1

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de St Florentin.

Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 79121560 du 11.11.2026 Champigny 1 – Mont St Sulpice 1 U18 D2 Gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de Champigny, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 14h00 sur le terrain de Champigny.

Match 79625819 du 14.11.2026 Champs sur Yonne 2 – St Fargeau 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 14 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne.

Match 79121784 du 14.11.2026 Magny 1 – Chevannes 1 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Magny, via footclubs, d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 14 novembre 2026 à 14h00 sur le terrain de Magny.

Match 55798405 du 08.11.2026 Sergines 1 – Champs sur Yonne 1 D1 E. Leclerc

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 8 novembre 2026 à 15h30 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 25 avril 2027 à 15h00 à Sergines.

Match 55889604 du 15.11.2026 Joigny 2 – Gurgy 2 D2 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Joigny.

Match 78848966 du 15.11.2026 Varennes 2 – Chevannes 1 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 15 novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Varennes.

Match 79056810 du 01.11.2026 UF Tonnerrois 2 – Serein AS 1 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Tonnerre.

Match 79056827 du 08.11.2026 Magny 2 - UF Tonnerrois 2 D2 Gp B

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 8 novembre 2026 à 16h30 sur le terrain de Magny.

Match 79143722 du 01.11.2026 Sergines 2 – Vergigny St Flo Port. 2 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Vergigny,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 11 avril 2027 à 12h30 à Sergines.

Match 79143729 du 15.11.2026 Sergines 2 – Gron Véron 2 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 15 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain de Gron,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 25 avril 2027 à 12h30 à Sergines.

Match 79143726 du 08.11.2026 Champigny 2 - Sergines 2 D3 Gp A

La commission,

- Compte tenu de l'état du terrain et de l'impossibilité d'accueillir 2 rencontres sur le terrain de Champigny,
- Donne ce match à jouer le 8 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain de Vinneuf.

Match n° 79059172 du 01.11.2026 Chablis 1 – Mont St Sulpice 2 D3 Gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Mont St Sulpice, via footclubs, d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de Mont St Sulpice,
- Inverse également le match retour qui se jouera le 11 avril 2027 à 15h00 sur les installations de Chablis.

Match 79062662 du 08.11.2026 Champs/St Bris 2 – Saints 1 D3 Gp C

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 12h00 sur le terrain synthétique de Champs sur Yonne.

Match 79241300 du 01.11.2026 Sergines 1 – Magny 1 Coupe de l'Yonne

La commission,

- Compte tenu de l'arrêté municipal sur les installations de Sergines,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 12h00 sur le terrain de St Sérotin, terrain de repli.

2. Match non joué

Match 79453925 du 24.10.2026 Joigny 3 – Cheny 1 U13 Access D2 Gp G

- Prend note de la mention sur la feuille de match indiquant que le match n'a pu se jouer en raison d'un effectif insuffisant de l'équipe de Cheny, qui ne disposait que de 4 joueurs,
- Prend note du rapport de l'arbitre,
- Conformément à l'Article 159 des RG, « 2. 2. Une équipe U13 se présentant sur le terrain pour commencer le match avec moins de sept joueurs est déclaré forfait. »
- Donne match perdu à l'équipe Cheny 1 au profit de l'équipe Joigny 3,
- Score : Joigny 3 = 3 buts ; 3 points – Cheny 1 = 0 but ; 0 point

Match 55889590 du 25.10.2026 Neuvy Sautour 1 – Sens FP 2 D2 Gp A

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Flogny la Chapelle interdisant l'utilisation du terrain, envoyé par la boîte officielle du club vendredi 23 octobre 2026,
- Donne ce match à jouer le 1^{er} novembre 2026 à 14h30 sur les installations de Flogny la Chapelle.

Match 78848957 du 25.10.2026 Vermenton 1 – UF Tonnerrois 2 D2 Gp B

- Prend note de l'arrêté municipal de la commune de Vermenton interdisant l'utilisation du terrain, envoyé par la boîte officielle du club vendredi 23 octobre 2026,
- Donne ce match à jouer le 11 novembre 2026 à 14h30 sur les installations de Vermenton.

Match 79060736 du 25.10.2026 Coulanges 3 – Seignelay 1 D3 Gp B

- Prend note de la mention sur la feuille de match indiquant que le match n’a pu se jouer en raison d’un terrain impraticable,
- Prend note du rapport de l’arbitre expliquant avoir souhaité préserver le terrain pour la rencontre de l’équipe supérieure qui se jouait ensuite,
- Donne ce match le 7 février 2027 à 14h30, première date disponible.

Match 79061944 du 25.10.2026 Avallon 3 – Andryes 1 D3 Gp C

- Prend note de la mention sur la feuille de match indiquant que le match n’a pu se jouer en raison d’un terrain impraticable,
- Prend note du rapport de l’arbitre expliquant avoir souhaité préserver le terrain pour la rencontre de l’équipe supérieure qui se jouait ensuite,
- Donne ce match le 11 novembre 2026 à 14h30 sur le terrain d’Avallon.

3. Forfait

Match 79062533 du 25.10.2026 St Sauveur/St Fargeau 1 – Châtel Censoir 1 D3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Châtel Censoir indiquant faire forfait pour la rencontre contre St Sauveur/St Fargeau,
- En application de l’article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l’équipe Châtel Censoir 1 au bénéfice de St Sauveur/St Fargeau 1,
- Score: St Sauveur/St Fargeau 1= 3 buts; 3 points – Châtel Censoir 1 = 0 but; - 1 point
- Amende de 100€ pour forfait déclaré seniors au club de Châtel Censoir (amende 6.11).

4. Réserve

Match 55798401 du 25/10/2026 Avallon 2 – Sergines 1 D1 E. Leclerc

Réserve d’avant match rédigée de la manière suivante :

« Je soussigné(e) BASTARD FLORIAN licence n° 2543501406 Capitaine du club A.S. DE SERGINES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l’ensemble des joueurs du club AVALLON FCO, pour le motif suivant : des joueurs du club AVALLON FCO sont susceptibles d’avoir participé au dernier match d’une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Prend note du courriel du club de Sergines en date du 25 octobre 2026 confirmant la réserve posée lors de la rencontre.
- En application de l’article 165 des RG saison 2026/2027 – d. qualification dans les équipes 2, 3...: 2. *Ne peut participer à un match de compétition officielle d’une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l’article 118, disputée par l’une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même*

jour ou le lendemain (ou le surlendemain, s'il s'agit d'un match de Championnat de Ligue 2 décalé au lundi).

- Attendu que la dernière compétition officielle de l'équipe première était le match du 24 octobre 2026 contre Garchizy 1
- Attendu qu'aucun joueur de l'équipe d'Avallon n'a participé à ces deux rencontres,
- Dit la réserve de Sergines non fondée,
- Maintien le score acquis sur le terrain,
Avallon 2 : 2 buts, 1 point – Sergines 1 : 2 buts, 1 point
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sergines de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

5. FMI

Match 79453936 du 17.10.2026 Vergigny/Neuvy 1 – Joigny 3 U13 ACESS D2 Gp G

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vergigny
- Enregistre le score : Vergigny/Neuvy 1 = 0 – Joigny 3 = 5
- Compte tenu des circonstances exceptionnelles, annule l'amende de 30€ au club de Vergigny pour non-envoi de feuille de match papier (amende 5.25).

Match 79453929 du 24.10.2026 Sens FC 4 - Vergigny/Neuvy 1 U13 ACESS D2 Gp G

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Sens FC,
- Enregistre le score : Sens FC 4 = 6 - Vergigny/Neuvy 1 = 2

Match 79693183 du 24.10.2026 Cerisiers/Malay 2 – Cerisiers/Malay 1 U15 à 8

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Cerisiers,
- Enregistre le score : Cerisiers/Malay 2 = 6 – Cerisiers/Malay 1 = 7

Match 79625813 du 24.10.2026 Chevannes/Charbuy Fleury 1 – Champs sur Yonne 2 U18 D2 Gp B

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chevannes,
- Enregistre le score : Chevannes/Charbuy Fleury 1 = 0 – Champs sur Yonne 2 = 1

6. Désignation de Délégué

La commission prend note de la désignation d'un délégué officiel du district pour le match suivant :

- Match du 01/11/2026 UF Tonnerrois 2 contre Serein 1 D2 Gp B
- **M. Daniel DUROIR**

7. Coupe de l'Yonne U18

La commission modifie le calendrier de la coupe challenger U18 et présente ci-dessous la nouvelle programmation :

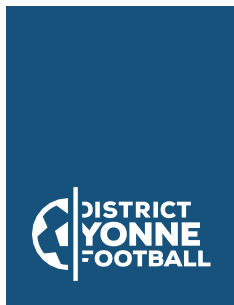
COUPE DE L'YONNE U18

Date	Tour	COUPE DE L'YONNE					COUPE CHALLENGER			
		Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées	Nb équipes transférées en Challenger	Nb équipes	Nb de matchs	Exempts	Nb équipes qualifiées
03/10/2026	Tour de Cadrage	26	10	6	16	10				
05/12/2026	1er Tour	16	8	0	8					
05/12/2026	Tour de Cadrage						10	2	6	8
30/01/2027	8ème						16	8	0	8
13/03/2027	Quart	8	4	0	4		8	4	0	4
10/04/2027	Demi	4	2	0	2		4	2	0	2
12/06/2027	Finale	2	1	0	1		2	1	0	1

8. Homologation de tournois

En lien avec la commission technique, la commission homologue les tournois suivants :

- Appoigny- Tournoi futsal
 - 20/12/2026 : U11
 - 03/01/2027 : U13
 - 09/01/2027 : U7
 - 10/01/2027 : U9
 - 31/01/2027 : U15
- Stade Auxerrois – Tournoi futsal le 17/01/2027 : U16 et U17
- Sens Franco Portugais
 - 06/05/2027 : U15 et U18
 - 08/05/2027 : Féminines Seniors
 - 15/05/2027 : U7 et U13
 - 16/05/2027 : U9 et U11



Fin de la réunion : 17h40

Le Président

Didier SCHMINKE

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »